

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 6 octobre 2025

Présidence : Mme Cindy Joliat Paillard
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Stéphane Cornuz, M. Grégoire Pomey
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 3 septembre 2025 pour le

lundi 6 octobre 2025 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2025
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux suivants

6. No 25-10 Création d'une aire pour camping-car et d'un parking public à l'Auberson
7. No 25-11 Nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré
8. No 25-12 Travaux de réfection du sentier des gorges de Covatannaz
9. No 25-13 Réorganisation sectorielle de l'administration de Ste-Croix, de l'accueil de jour des enfants et des écoles
10. Interpellations, propositions, questions

Madame la Présidente

Citation

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette séance du Conseil communal de Sainte-Croix.

Vous êtes invités à œuvrer dans le respect, la transparence et l'écoute mutuelle.

Au-delà de nos idées et de nos sensibilités, nous avons tous un même objectif : faire avancer notre village, répondre aux besoins de nos concitoyens, et construire ensemble un avenir solide et équitable.

Je rappelle que la séance est filmée et enregistrée.

Lors de la prise de parole, je vous demande de vous présenter et de parler en face du micro. Merci d'adapter au besoin le micro pour qu'on puisse comprendre vos interventions au mieux.

Je vais passer la parole à notre secrétaire pour l'appel, vous voudrez bien :

- répondre par « présent », à l'appel de votre nom.
- confirmer ensuite votre présence par l'activation de la zapette, ce qui nous permet de contrôler le bon fonctionnement du matériel.
- Merci de vous annoncer immédiatement, si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Yvan Pahud, Mesdames les Municipales Rachel Gueissaz et Nathalie Jaccard et MM. les Municipaux Sylvain Fasola et Lionel-Numa Pesenti.

48 Conseillères et Conseillers sont présent-e-s, 5 sont excusé-e-s.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Messieurs les Conseillers Pierre-Alain Gerber, Ali Karaca et Jean-Claude Piguet.

Pour le PLR-VL : Messieurs les Conseillers Dionisio Baptista et Thierry Magnin.

Madame la Présidente

Citation

Le quorum étant atteint, nous pouvons procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour qui vous a été remis.

Madame la Présidente annonce qu'une Motion a été transmise au 6 octobre 2025 par Monsieur le Conseiller Patrice Bez et consorts « Projet, d'Etude pour la fusion des communes Bullet – Ste-Croix pour une grande commune du Balcon du Jura ».

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet-Bassi

Citation

Madame la Présidente, Mesdames les Municipales, Messieurs le Municipaux, chers collègues, Comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, la règle tacite validée par le Bureau et les groupes politiques propose un délai au vendredi 12h pour qu'une Motion ou Postulat soient traités au Conseil communal le lundi. Cette même règle a été appliquée pendant la présidence de Monsieur Bez et aujourd'hui, il faudrait changer la règle. Une fusion de communes n'est pas un sujet comme les autres, il requiert du temps, du dialogue et je vous propose, chers collègues, de ne pas voter la modification de l'ordre du jour, afin qu'au sein de nos groupes politiques, nous puissions échanger sereinement et sans urgence. Je vous remercie.

Fin de Citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux, Mesdames et Messieurs de la Presse et du Public,

En tant que Chef de Groupe UDC et indépendants, j'ai reçu la Motion ce lundi après-midi 06.10.2025 à 14h00 et n'ai pas pu en discuter avec mon groupe, tel que je l'aurais souhaité, pour un sujet aussi délicat. Bien que les avis soient partagés, le groupe UDC-Indépendants, n'est pas contre le soutien à un futur projet d'étude, mais pense qu'une fusion entre Bullet et Sainte-Croix doit intervenir uniquement si les autorités bulletonnes expriment leur volonté de se rapprocher de Sainte-Croix. Nous proposons de renvoyer la Motion à un prochain Conseil communal. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Patrice Bez

Citation

Bonsoir, je m'excuse pour avoir déposé la Motion au dernier moment, j'ai utilisé un document que j'ai reçu, qui était noté : avant la clôture de l'ordre du jour. La deuxième chose que je voudrais préciser c'est qu'un conseiller communal à Bullet fera la même chose ce soir de son côté, donc ce n'est pas qu'à Sainte-Croix, ce n'est pas chacun pour soi, les deux communes proposent ce soir la Motion. J'espère que nous pourrons déjà en parler ce soir et ne pas repousser.

Fin de citation

Madame la Présidente soumet au vote par zapette la proposition de modification de l'ordre du jour avec l'ajout de la Motion au point 10.

Monsieur le Conseiller Patrice Bez demande un vote nominatif. **Madame la Présidente Cindy Joliat Paillard** indique que ceci n'est pas possible en raison d'un problème de logiciel, un vote est ensuite effectué une nouvelle fois à main levée.

Madame la Présidente soumet au vote la modification de l'ordre du jour par zapette et ensuite à main levée, celle-ci est refusée avec **24** non et **14** oui et **8** abstentions. La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôture la discussion.

2. Démission - Assermentation

Madame la Présidente

Citation

Je vous fais part des démissions de Madame Mary-Claire André Mollet en date du 15 septembre 2025 et de Madame Natacha Renevey en date du 25 septembre 2025.

Madame la Présidente lit les lettres de démission de Mesdames les Conseillères Mary-Claire André Mollet et Natacha Renevey.

Madame la Présidente demande au président du groupe UDC/Ind s'il a des conseillères/conseillers à présenter.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit présente Madame Mélanie Glauser et Monsieur Lionel Rustichelli pour lesquels les listes de parrainage ont été validées par le Greffe municipal.

Madame la Présidente invite Madame Mélanie Glauser et Monsieur Lionel Rustichelli à venir prêter serment. L'assemblée se lève et Madame Mélanie Glauser et Monsieur Lionel Rustichelli prêtent serment et prennent place au sein du Conseil communal sous l'acclamation du Cénacle. Le nombre de conseillères et conseillers passe dès lors de 48 à **50** membres présents.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2025

Madame la Présidente

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025. J'ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Isabelle Bandi

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions.

En page 10 du PV, il y a lieu de changer dans le 1^{er} paragraphe, 2^{ème} ligne, la date pour la commission de gestion par 2025. Merci.

Fin de citation

Madame la Présidente prend note de la remarque.

La discussion n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôture le débat et demande le vote par zapette sur l'acceptation du procès-verbal du 23 juin 2025.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est accepté avec **49** oui.

4. Communications du bureau du Conseil

Madame la Présidente

Citation

- a) Vous avez tous reçu un tableau de résumé des moyens d'intervention. Il s'agit d'un outil qui a été fait suite à la demande de plusieurs conseillers et depuis plusieurs législatures. Il est vrai que cela s'appuie principalement sur la loi et le règlement communal et ne tient pas vraiment compte des accords tacites comme nous avons pu le voir. Il peut évoluer et peut être pris comme base de travail de manière plus formelle pour la suite mais c'est déjà un document de base.

Bien que les délais soient annoncés, il est clair que les demandes peuvent être déposées à tout moment. Cependant, il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas d'obligation de réponse dans l'immédiat. Je voulais passer en revue la manière de déposer une Motion avec un titre, un concerne et un détail pour arriver à un objectif clair mais nous ne pouvons pas le présenter à l'écran malheureusement. Je pense que vous l'aurez compris puisque la Motion déposée répondait parfaitement à ces critères.

- b) Pour donner suite aux différentes demandes des membres du Conseil ainsi qu'aux remarques figurant dans le rapport de gestion, nous avons procédé à la vérification du contrat de maintenance des zapettes ainsi que de leur fonctionnement. Compte tenu de l'investissement de CHF 11'000.– réalisé il y a seulement quelques années, nous avons décidé d'en poursuivre l'utilisation. Après plusieurs échanges avec notre partenaire, des clarifications ont été demandées et apportées. On se rend compte ce soir que nous continuons à avoir des problèmes avec le logiciel mais il n'est pas lié aux zapettes contrairement à ce qu'on pourrait imaginer. Le contrat comprend en plus de la maintenance des zapettes, la mise à jour du logiciel dédié qui évolue régulièrement ainsi que toute question que l'on peut poser sur l'utilisation en général, c'est donc une aide pour notre bureau. Il semble que le problème que nous avons rencontré ce soir soit dû plutôt à un changement d'ordinateur, qui n'a pas repris le dossier précédent, qu'aux zapettes. Toutefois, considérant que les votes se font à la majorité, une proposition a été faite afin de gagner du temps durant la séance du Conseil et de n'utiliser les zapettes qu'en cas de comptage serré. Nous y réfléchirons et vous informerons lors du prochain Conseil suite aux discussions et aux réponses que nous attendons encore des partenaires.
- c) Nous sommes actuellement en renégociation avec HStudio concernant les prestations audiovisuelles. Plusieurs demandes ont été formulées, notamment l'ajout d'un minutage sur les vidéos afin de retrouver plus facilement les débats, ainsi qu'une réflexion sur l'amélioration générale de la qualité, et sur une diminution des coûts facturés.
Dans la perspective des prochaines élections de 2026, il nous a paru essentiel de maintenir ce service, afin que les citoyennes et citoyens puissent se faire une idée concrète des débats et du fonctionnement réel de notre Conseil communal.
- d) La question du site Internet communal a été abordée lors du dernier Conseil. Nous avons souhaité savoir qui en assure la gestion. Bien que ce domaine relève de l'administration communale, la Municipalité a volontiers apporté des précisions. Il nous a été indiqué que plusieurs personnes contribuent à la mise à jour du site : deux employées ainsi qu'une médiamaticienne sont actuellement impliquées.
Il y a eu quelques retards, liés malheureusement à l'absence de Susy Sinisi, qui était en charge principale de ce dossier mais toute demande de modification pourrait être transmise directement au Greffe municipal et les employés communaux vont vraiment rechercher les renseignements au plus proche des sociétés et des informations pour mettre le site internet à jour au plus vite.
- e) Enfin, je vous informe devoir me récuser et me faire remplacer par le 1er Vice-Président Monsieur Eric Vuissoz, ceci pour le préavis n° 25-13 : Réorganisation sectorielle de l'administration de Sainte-Croix, de l'accueil de jour des enfants et des écoles.
En effet, en qualité de vérificatrice des comptes de l'Association des Trolls en tablier bleu et conformément à [l'art. 10 let a,c et d de la Loi fédérale sur l'administration](#), respectivement de [l'art. 9 de la loi cantonale](#), lesquelles s'appliquent par analogie à la gestion du Conseil communal, ainsi qu'en référence au [Mémorandum du 01.05.2016](#) se référant à notre règlement et précisant que la récusation comprend les membres d'un conseil d'administration ou sa participation à la direction d'une société concernée par les débats.
La conduite de ce point sera donc assurée par le 1er Vice-Président et j'invite celles et ceux qui seraient dans une situation similaire à se récuser également le moment venu, et de ne pas prendre les zapettes.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Mesdames, Messieurs de la Presse et du Public,

Le groupe UDC et indépendants remercie le bureau pour le travail et l'édition de la :

Fiche d'information – Instruments parlementaires à Sainte-Croix.

Lors de ma présidence, cette même proposition avait été balayée par le bureau, la jugeant trop contraignante en rapport avec la pratique.

Selon la réglementation en vigueur et conformément à notre règlement du Conseil Communal, il y aurait toutefois lieu de réviser les deux points suivants :

Pour le premier point, il s'agit de la « Question ou voeux »

La loi sur les communes, à son article 34, alinéa a dit :

Art. 34a Simple question ou voeux ³³

1 Un membre du Conseil peut adresser une simple question ou émettre un voeu à l'adresse de la Municipalité.

2 La Municipalité y répond dans le délai prévu à l'article 34, alinéa 3. Il n'y a pas de vote ni de résolution.

Le règlement communal dit :

Art. 61. - Un membre du Conseil peut adresser une simple question ou Simple question ou émettre un voeu à l'adresse de la Municipalité. voeux (art- 34a Lc)

La Municipalité y répond dans le délai prévu à l'article 60 alinéa 3 du présent règlement. Il n'y a pas de vote ni de résolution

Ni la loi, ni le règlement ne précise le délai. Je fais donc la proposition de modification suivante, pour le bloc [Moment du dépôt] : « Si possible, 24 heures, avant la séance »

Pour le second point, il s'agit de l'« Interpellation »

La loi sur les communes à son article 34, alinéa 2 dit :

2 Il informe, par écrit, le président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

Selon l'annexe 5, du règlement communal il est dit :

Le conseiller qui souhaite interroger la Municipalité doit informer le président du conseil général ou communal de l'objet de son interpellation art. 34, al.2 LC). Le conseiller n'a pas l'obligation de déposer son interpellation à l'avance. Je fais donc la proposition de modification suivante, pour le bloc [Moment du dépôt] : « Si possible, 24 heures, avant la séance ».

Merci pour votre attention.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Juste, concernant le document, c'est un peu formel mais il serait utile de noter : « validé par le Bureau du Conseil » et marquer la date car ainsi nous aurions une référence de départ.

Fin de Citation

Madame la Présidente

Citation

Merci beaucoup de vos remarques. Il s'agit effectivement d'un premier document, moyennant les corrections aux deux premiers blocs. Je pense que c'est vraiment une bonne chose et à ce moment-là, nous pourrons le valider par le Bureau. Merci à tous de l'avoir lu, j'ai vu que cela avait amené pas mal d'attention, de questions et de discussions. Je suis très contente que chacun ait pu se replonger dans ces différents articles.

Fin ce citation

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

La Municipalité félicite chaleureusement :

- Mmes Manon Develey, Inès Baptista et M. Adam Bernardi pour l'obtention de leur CFC d'employé.e de commerce;
- M. Quentin Dupraz pour l'obtention de son CFC de forestier-bûcheron.

Nous leur formulons tous nos meilleurs vœux pour leur avenir professionnel.

La Municipalité a décidé d'engager :

- Mme Ambre Piguet, en qualité de secrétaire municipale adjointe à 100%, avec effet au 1er novembre 2025;
- M. Thierry Demelais, en qualité d'agent d'exploitation à 100% au Secteur des bâtiments, pour un CDD de 18 mois, avec effet au 1er août 2025 ;
- M. Adam Bernardi jusqu'à la fin de l'année 2025 dans différents services administratifs.

La Municipalité a décidé de prolonger le contrat de durée déterminée de :

- Mme Noémie Rochat à un taux de 60% du 1er septembre au 31 décembre 2025, en qualité de médiamaticienne au tourisme.
- M. Marcio Valerio Santos, est mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), dès le 14 juillet 2025 pour une durée de 6 mois, en qualité d'agent de propriété au Secteur des bâtiments, conciergerie.

Nous souhaitons aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de l'arrêt des activités de :

- M. John Lambert, responsable du secteur des bâtiments, de cesser ses activités avec effet au 31 octobre 2025.

Nous tenons à le remercier pour sa collaboration et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité : 2 demandes de naturalisation.

3. Jobs d'été

Durant la période du 15 juin au 16 août 2025, une vingtaine de jeunes ont travaillé dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux, les bâtiments ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun.

4. Calendrier 2026 des séances ordinaires du Conseil communal et de la Commission de gestion

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2026 sont prévues les lundis 16 mars, 22 juin, 5 octobre et 14 décembre, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2025 a été fixée du 27 avril au 1er mai 2026.

5. Campagne « Pour ma commune » - promotion pour les prochaines élections communales

En collaboration avec les communes vaudoises, le Canton de Vaud a lancé une campagne de promotion pour les prochaines élections communales de 2026. Le site www.pour-ma-commune.ch donne toutes les informations utiles afin de répondre aux questions généralement posées et également le calendrier complet. Des flyers peuvent être commandés et des visuels téléchargés pour des présentations. La Municipalité informera les partis cet automne pour les autorisations d'affichage.

6. Préavis 25-06 « Demande de crédit pour la rénovation de la piscine publique des Replans et la création d'un parc d'activités 4 saisons »

Le Conseil d'Etat vaudois a confirmé son soutien financier à hauteur de 35% sur l'ensemble du projet.

C'est une très bonne nouvelle et les travaux ont débuté afin de respecter l'ouverture du site au printemps 2027.

7. Préavis 25-08 « Adhésion à l'association intercommunale du SDISPO Plaine de l'Orbe dans le but d'une fusion avec le SDIS Sainte-Croix/Pied de la Côte »

Les démarches afin de réunir les deux services de défense incendie au 1er janvier 2026 sont en cours conformément à ce qui est prévu. La Municipalité a reçu les résiliations au 31 décembre 2025 des Communes

de Bullet, Grandevent et Tévenon pour le contrat de droit administratif qui les lie. Nous attendons encore des nouvelles de la Municipalité de Mauborget.

8.Préavis 21-17 - Crédit d'étude pour la nouvelle station d'épuration de la Villette

Les soumissions sont rentrées et un préavis va vous être soumis au prochain Conseil communal pour la demande du crédit de construction.

9.Décompte final des travaux d'assainissement du hameau de La Gittaz

Les travaux sont maintenant terminés, il reste à recevoir encore quelques factures. Une fois le décompte final effectué, nous solliciterons les subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie et des services cantonaux. Les chiffres définitifs pourront être communiqués au Conseil communal du mois de mars prochain.

10.Inauguration de la Balade industrielle

Le 13 septembre dernier a eu lieu le lancement officiel de ce nouveau parcours pédestre, organisé autour de 18 points d'intérêt. Consacré à la mise en valeur du patrimoine industriel et artisanal local, il s'inscrit pleinement dans le Masterplan touristique 4 saisons de la commune.

Par cette réalisation, Sainte-Croix enrichit son offre de découvertes culturelles et patrimoniales, accessibles tout au long de l'année aux habitants comme aux visiteurs. Par cette balade patrimoniale au cœur même des rues et ruelles de notre Commune, nous espérons également avoir un impact positif sur la fréquentation des commerces et restaurants locaux.

11.Travaux RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix

Les travaux avancent selon le programme prévu, une fermeture du secteur du Rocher va être effectuée du 13 au 26 octobre (pendant les vacances scolaires) afin de poser la deuxième couche d'enrobés bitumineux avant l'hiver. Une déviation sera mise en place par Bullet. Les travaux routiers vont s'arrêter pendant la période hivernale et l'excavation du tunnel va s'effectuer du mois d'octobre au mois de mars 2026.

12.Réponses aux questions du Conseil communal du 23 juin 2025

Question de Mme Christelle Biétry au sujet de l'extinction de l'éclairage public durant la nuit dans certaines rues de la Commune.

De nombreux citoyens expriment un sentiment croissant d'insécurité. Un comparatif a-t-il été réalisé entre les économies générées par l'extinction nocturne de l'éclairage public et les coûts induits par l'augmentation potentielle des actes de vandalisme, vols et autres incivilités ?

Réponse de la Municipalité :

Il n'a pas été constaté d'augmentation de cas depuis l'extinction de l'éclairage public. Egalement, le sentiment croissant d'insécurité cité n'a pas été remonté à la Municipalité.

A-t-il été étudié d'autres alternatives : installations de lampes LED, option d'éclairer une lampe sur deux ou le recours à des lampes solaires comme celles installées vers la piscine ?

Réponse de la Municipalité :

Le parc de l'éclairage public est en majeure partie composé de lampes LED actuellement. Les dernières parties seront changées lors des travaux de rénovations. Les lampes solaires sont privilégiées lorsqu'il n'y a pas de réseau électrique, pour des tests ou pour des durées limitées.

Est-il envisagé de réévaluer la politique d'éclairage nocturne à la lumière des préoccupations exprimées par la population ?

Réponse de la Municipalité :

A ce stade, il n'est pas prévu de modifier les horaires d'extinction qui sont pour rappel de 00h30 à 4h30.

Question de M. Michaël Mollet se rapportant à la dangerosité de la sortie de la carrière des Etroits par les camions. Il demande s'il serait possible de mettre un panneau de signalisation « Danger camions sortie et entrée ».

Réponse de la Municipalité :

La sortie de la carrière est située « hors localité » soit à l'extérieur des panneaux d'entrée et sortie du village.

Aussi, la décision pour la pose d'un panneau de signalisation est de la compétence du Voyer des routes

cantonales. Nous allons lui transmettre la demande qui nous semble légitime, ainsi que pour la sortie de camion pour la Combe de Ville.

Question de M. Michaël Mollet concernant la sécurisation Ecole du Cirque. Il y avait eu une interpellation de la Conseillère communale Varela en 2017 pour la sécurisation du passage de l'Ecole du Cirque.

A l'heure actuelle, avec le nombre de véhicules qui passent, est-ce que vous allez mettre un passage à piétons, est-ce que vous allez sécuriser différemment, est-ce que vous allez mettre des barrières ou un panneau « attention enfants » comme devant les écoles ou est-ce que vous allez laisser ainsi ?

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité a répondu à l'interpellation de Mme Varela par le préavis N° 24-02 soit l'étude globale pour le stationnement sur notre territoire. Le rapport final sera réceptionné sous peu.

Par ailleurs, une rencontre a été sollicitée avec le Zarti'Cirque afin de discuter des possibilités offertes dans la zone pour sécuriser les lieux. Nous vous tiendrons informés des solutions retenues.

13. Réponse aux interpellations du Conseil communal du 23 juin 2025

Réponse à l'interpellation de MM. Steve Benoit et Patrice Bez concernant l'augmentation des incivilités, du trafic de drogue, de vols et cambriolages, de déprédatations de biens publics et privés, et divers troubles à la tranquillité publique

Trois questions ont été posées, à savoir :

Est-ce que la Municipalité partage le constat évoqué ci-dessus ?

Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour lutter contre les problèmes cités ci-dessus ?

Quand la Municipalité entend-elle répondre et mettre en œuvre le postulat pour la pose de caméras afin de préserver les biens publics et lutter contre l'incivilité ?

Réponse de la Municipalité :

Est-ce que la Municipalité partage le constat évoqué ?

Selon les chiffres obtenus auprès de la Direction du renseignement de l'information et de la stratégie (DiRIS), les délits pénaux sur la Commune de Sainte-Croix sont stables depuis une dizaine d'années. Il n'est pas constaté d'augmentation significative de cas qui se situe à 330 par année.

Par ailleurs, le taux d'identification des auteurs se fixe à un peu plus de 60 % (61,8 %) entre 2020 et 2024. Il y a donc une majorité d'auteurs qui sont identifiés en rapport avec les effractions commises.

En moyenne cantonale, Sainte-Croix ne fait clairement pas partie d'une commune à risque. Au contraire, les chiffres ont baissé ces cinq dernières années (2020-2024) en rapport aux cinq d'avant (2016-2019).

La crainte d'une situation de bascule de non-retour à un ordre public acceptable est-elle fondée ? La question a été posée par la Municipalité aux responsables de l'arrondissement et du poste local de la gendarmerie. La réponse est non. Si la situation venait à dégénérer, des leviers seraient alors mis en place avec le soutien de l'arrondissement.

Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour lutter contre les problèmes cités ?

Une patrouille de Gendarmerie a été mise en place toutes les nuits pour la saison estivale et des services décalés ponctuels du poste local seront organisés. En outre, les délais d'intervention en cas de demande via la centrale vaudoise police - 117 - sont en moyenne de 15 à 20 minutes.

Nous prévoyons également une augmentation de patrouilles mixtes entre nos ASP et la Gendarmerie avec quelques surveillances spécifiques, notamment durant la période estivale, afin d'assurer une présence visible. Il a été décidé d'organiser un rapport sécuritaire mensuel entre la Commune, le Chef de poste et le Chef d'arrondissement, afin d'être réactif et s'informer des dossiers particuliers.

Présence de jour comme de nuit 7/7 de la Police cantonale qui doit assurer de manière efficace la sécurité de la population ?

Une présence 7/7 aurait un coût très important pour la Commune et il devrait être analysé (principe d'îlotiers).

Actuellement, ce système n'est pas souhaité par la Municipalité.

Quand la Municipalité entend-elle répondre et mettre en œuvre le postulat pour la pose de caméras afin

de préserver les biens publics et lutter contre l'incivilité ?

Une réponse au postulat Biermann pour la pose de caméra sera effectuée au Conseil du mois de mars 2026.

Conclusion

Le système de sécurité actuellement en place à Sainte-Croix répond pour la Municipalité aux besoins. Les chiffres ne montrent pas de hausse des infractions et le taux d'identification des auteurs reste élevé, ce qui témoigne d'une gestion adaptée des situations. La présence régulière et visible de la Gendarmerie, appuyée par les ASP, assure une surveillance continue et rassurante pour la population. Elle pourra être accentuée lors d'événements d'importance et durant la période estivale.

Par ailleurs, les délais d'intervention de 15 à 20 minutes durant la nuit garantissent une réactivité opérationnelle satisfaisante.

En cas de montée des violences ou d'incidents plus graves, des mesures renforcées pourront être rapidement mises en œuvre. La collaboration entre la Commune et la Gendarmerie permet une adaptation souple et efficace. Par exemple, des horaires décalés pour les ASP ou un renforcement ponctuel des patrouilles de Gendarmerie pourront être instaurés selon les besoins identifiés.

Ainsi, le système actuel constitue une base qui peut évoluer en fonction de la situation, garantissant la sécurité des habitants.

Réponse à l'interpellation de M. Olivier Troyon sur l'avenir des commerces au centre du village

Une réponse partielle a été apportée par la Municipalité pendant la séance du Conseil communal du 23 juin 2025. Elle sera complétée par un rapport au postulat déposé par M. Steve Benoit « Pour une redynamisation du village et des commerces locaux », lors de la séance du 15 décembre 2025.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

Les communications municipales vous étant parvenues, je vous demande si l'une ou l'un d'entre vous, avec le soutien de 5 autres membres (art.54) en demande la lecture ?

Si tel n'est pas le cas, la Municipalité a-t-elle des compléments d'information ou souhaite apporter des modifications ?

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente du Conseil, chers collègues Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

J'ai deux compléments à ajouter aux communications municipales : une bonne et une mauvaise nouvelle.

Nous avons reçu aujourd'hui un courrier de remerciements du Conseil communal genevois que nous avons eu la chance d'accueillir le 27 septembre dernier et je tenais à vous le citer puisque c'est bien avec votre Conseil communal, représenté par Madame la Présidente, associé à la Municipalité que nous avons accueilli ce Conseil municipal qui est votre pendant au niveau législatif genevois. Ils étaient près de 80 conseillers à venir à Sainte-Croix.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud lit la lettre du Conseil municipal genevois.

Citation

Monsieur le Syndic,

Au lendemain de la sortie du Conseil municipal de la Ville de Genève à Sainte-Croix, je souhaite vous adresser mes plus sincères remerciements pour l'accueil que vous nous avez réservé le 27 septembre dernier.

Notre délégation a été particulièrement sensible à la qualité de vos discours, riche en références à l'histoire et aux traditions de votre commune. Ce moment d'échanges nous a permis de mieux comprendre les valeurs et les engagements qui animent votre ville. Je tiens, au nom de l'ensemble des participantes et participants, à vous remercier chaleureusement pour votre disponibilité et pour l'attention portée à chaque détail de notre visite. Je

vous suis également reconnaissant de bien vouloir transmettre nos salutations cordiales à Mme Cindy Joliat Paillard, Présidente du Conseil Communal, ainsi qu'à M Stéphane Champod, Secrétaire municipal, pour leur accompagnement tout au long de cette journée, et plus particulièrement pour nous avoir conduit et nous permettre d'atteindre le Mont-de-Baulmes, où nous avons pu profiter d'un panorama exceptionnel sur les Alpes. Votre disponibilité et l'organisation sans faille de cette journée ont grandement contribué à son succès, et nous avons toutes et tous apprécié la qualité des échanges ainsi que les moments de dégustation et de convivialité partagés. Encore une fois, un grand merci pour votre accueil et votre soutien !

Nous tenions à vous tenir informés de cette lettre car il est vrai que durant ces échanges avec ces conseillers genevois, on a pu s'apercevoir qu'à la suite de la présentation du film sur Sainte-Croix, des images sur la Spartan, du film sur le Technopôle, qu'ils se faisaient peut-être une image faussée de Sainte-Croix et ils ont vu qu'on était une région dynamique et des fois c'est aussi bien de connaître les avis des personnes de l'extérieur quand ils viennent à Sainte-Croix.

Une nouvelle bien moins réjouissante, la Municipalité a le regret et la tristesse de faire part du décès subit de notre Collaborateur, Monsieur Claude Thierstein. La Municipalité tient à apporter toute sa sympathie à la famille de Claude Thierstein ainsi qu'à ses proches et collègues. Nous proposons à Madame la Présidente d'inviter votre Conseil à observer une minute de silence en l'honneur de notre Collaborateur Claude Thierstein. Je vous remercie.

Fin de citation

Madame la Présidente invite le Conseil communal à se lever pour une minute de silence.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Mesdames, Messieurs de la Presse et du Public

Dans le cadre de mon intervention concernant la situation sécuritaire à Sainte-Croix, les chiffres évoqués, le sont en rapport avec les affaires effectivement traitées et non pas avec les affaires réelles.

Si je compare avec mon métier, plus nous effectuons de contrôles et plus les constatations pourraient être nombreuses. Dans certains cas, les portes du poste de gendarmerie sont closes et les gens se découragent à revenir une seconde fois.

Nous tenons toutefois à remercier la Municipalité pour les premières mesures entreprises, notamment la patrouille de gendarmerie durant les nuits d'été, l'augmentation des patrouilles mixtes et la planification d'un rapport sécuritaire mensuel. Merci de votre attention.

Fin de citation

6. Rapport de la Commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-10 Demande de crédit pour la création d'une aire de camping-car et d'un parking public à L'Auberson

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein**

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 25-10 s'est réunie le lundi 15 septembre 2025 à 19h00 à la salle de Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Isabelle Dessonnaz, Marion Tanner, Pierre-Alain Gerber, Dylan Breitler et du rapporteur soussigné. Laurent Buchs et Tristan Merminod étaient absents et non excusés.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Monsieur Jean François Gander, chef du service de l'Urbanisme. La Commission tient à remercier ces personnes pour leurs compléments d'information et la qualité de la présentation du préavis. L'aire actuelle destinée à l'accueil de camping-cars n'étant plus adaptée au vu de la forte demande pour ce type de voyage, sans compter son emplacement peu attractif, la Municipalité a décidé de trouver un nouveau site. Assez rapidement, il est apparu que le terrain situé en face de la salle de gym de L'Auberson présentait de nombreux atouts : calme, dégagement sur un paysage jurassien typique

et synergies avec les activités de la salle de gym et de la Société de développement de L'Auberson. L'endroit retenu comprend deux parcelles situées en zone d'utilité publique et dont l'une serait cédée à la Commune de Ste-Croix par la Société de développement, à condition que ladite Société dispose d'une table de ping-pong et une boîte à jeux sur la place de pique-nique à côté du terrain de sport. De plus elle créera un terrain de pétanque ainsi qu'un grill à ses frais. Le terrain de sports sera également entièrement rénové afin de permettre diverses activités. Ce nouveau site touristique permettra non seulement l'accueil de camping-cars, mais également la création d'une vingtaine de places de parcs pour les voitures, ce qui correspond à un réel besoin depuis que la salle de gym, rénovée récemment, voit ses activités augmenter. Notons encore que les services inhérents à ce type de site seront gratuits et que la taxe de séjour sera payée via un QR code. A la suite de la présentation du projet, la Commission a sollicité des réponses à plusieurs questions dont les réponses sont listées ci-dessous : - - - - Une grille est prévue pour l'évacuation des eaux grises. Selon la loi en vigueur, la durée de séjour des camping-cars est de 7 jours ; toutefois la Municipalité veut analyser les temps de séjour réels avant d'imposer une limite de séjour. Pour le parking des voitures, une durée limitée est prévue. Les parkings pour les voitures, les camping-cars et les zones de circulation seront recouverts d'enrobés bitumineux colorés, alors que le terrain de sport sera équipé d'un gazon - synthétique (ce qu'un commissionnaire regrette à l'heure où l'impact des microplastiques est largement discuté). Les plantations d'arbres et de buissons devraient être constituées d'essences locales ; le choix des essences étant du ressort du garde forestier. Du point de vue financier, l'étude préalable du projet a été réalisée par le budget, alors que les coûts de réalisation figurant dans le préavis se basent majoritairement sur des offres adjudiquées. A partir d'une réflexion sur l'accueil de camping-cars, ce projet débouche finalement sur la prise en compte d'activités et d'intérêts multiples allant dans le sens d'un tourisme 4 saisons, atout majeur pour notre région. Par conséquent, c'est à l'unanimité que la Commission a adopté les conclusions du préavis.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la création d'une aire pour camping-car et d'un parking public à L'Auberson ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de CHF 585'000.- TTC. Le compte d'investissement 804000.5090 est ouvert à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond des emprunts de la législature 2021-2026.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet-Bassi

Citation

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chers collègues, Je souhaite remercier la Municipalité pour ce projet, en particulier pour la réfection complète du terrain de sport qui en a grand besoin. Avec l'ajout d'une zone pique-nique et détente, les installations pourront aussi bénéficier aux activités sportives et récréatives des écoles, des enfants et des habitants de l'Auberson. Le groupe socialiste-Les Vert.es souhaite également remercier la société de développement de l'Auberson pour la cession de la parcelle et pour la création d'un terrain de pétanque et d'un grill, c'est à souligner. Enfin, nous ne pouvons que saluer le déplacement de la zone camping-car, la situation actuelle n'offre que des inconvénients. Nous aurons une zone accueillante qui pourra aussi mettre en valeur notre paysage et notre village. Je vous remercie.

Fin de citation

La discussion n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** donne lecture des conclusions du préavis 25-10. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **44** oui, **1** non et **4** abstentions par vote électronique.

7. Rapport de la Commission chargée du Préavis municipal n°25-11 Nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Tristan Merminod**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Commission était composée de : Mme. Zoé Vuilleumier, M. Dionisio Baptista, M. Olivier Guignard, M. Ludovic Heintz, M. Moussa Cissé, Mme Isabelle Bandi remplacée par M. Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné qui a remplacé Madame Bandi pour le rapport. Celle-ci s'est réunie le mardi 16 septembre 2025 à la salle de la Municipalité. Début de séance 19h00. La Municipalité était représentée par M. Lionel-Numa Pesenti, M. Grégoire Wyss, chef de service, et de M. Benoit Margot garde forestier. La discussion a débuté par M. Margot qui nous a présenté le nouveau règlement proposé par le Canton. La Commune a fait en sorte d'en atténuer au maximum la rigueur. Ancienne (et actuelle) loi : Il est possible d'abattre un arbre mesurant moins de 30 cm de diamètre et au maximum 1,5 mètre de hauteur, hors zone forestière, sans autorisation. Si l'arbre est plus grand, une demande doit être adressée au service compétent, et la commune affiche cette demande au pilier public. Une compensation de remplacement est exigée, en général par la plantation d'un autre arbre, sans exigence stricte sur l'essence. Nouvelle loi : La nouvelle loi, plus restrictive, autorise l'abattage sans autorisation uniquement pour les arbres mesurant au maximum 13 cm de diamètre au tronc et 1 mètre de hauteur, hors zone forestière. Si l'arbre dépasse ces dimensions, une requête doit être adressée par écrit à la Municipalité, dûment motivée et accompagnée : A) D'un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement de l'arbre à supprimer ou à élaguer (au-delà d'un simple entretien), avec mention précise des essences concernées. B) D'une description des plantations compensatoires prévues, avec la liste des essences. C) D'éventuelles autres mesures compensatoires au sens de l'article 10 du présent règlement. M. Margot nous a alors expliqué que, dans le cas où la mesure compensatoire (couper un arbre puis en replanter un autre en accord avec la Municipalité) ne peut pas être réalisée, une taxe devra être acquittée. Celle-ci est calculée selon une méthode précise par la DGE Forêt. M. Margot a cité un exemple concret : La Commune a pour projet de supprimer 8 arbres mais ne peut pas compenser cette suppression sur la même parcelle. Dans ce cas, si l'abattage a lieu, la Commune devra verser un montant de 41 700 CHF. Une question a alors été posée : Où va cet argent ? M. Margot a expliqué que cet argent est versé sur un compte communal réservé exclusivement aux services de plantation d'arbres ou à des projets liés au patrimoine arboré. Sentiment général : La plupart des conseillers présents ont exprimé le sentiment que cette loi est plutôt adaptée au milieu urbain et mal adaptée à une région comme la nôtre, où la végétation est déjà dense. M. Margot a rappelé que cette loi provient du Canton et que la Commune n'a eu que très peu de marge de manœuvre pour en modifier le contenu. Elle a toutefois tenté de l'assouplir au maximum. Questions des conseillers : 1ère question : Y a-t-il eu, ces dernières années, des arbres coupés sans autorisation ? → Réponse : Oui, mais pas en très grand nombre, selon M. Margot. 2ème question : Y a-t-il eu beaucoup de demandes d'abattage refusées ? → Réponse : Non, seulement quelques cas, principalement pour des arbres centenaires emblématiques. La discussion s'est ensuite terminée sans autres questions.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide**

- **d'approuver** le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré tel que proposé ;
- **de prendre acte et d'accepter** ce nouveau règlement, que la Municipalité introduise ce dernier en lieu et place du règlement du 24 juin 2006;
- **de charger** la Municipalité de soumettre ledit règlement et ses annexes à la Direction générale de l'environnement — Division biodiversité et paysage — pour approbation;
- **de prendre acte** que l'entrée en vigueur ne pourra avoir lieu qu'une fois ledit règlement approuvé par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, et après avoir été déposé 30 jours à l'enquête publique, délais de recours et de référendum échus.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'ai une petite question à poser : si on dit non, il se passe quoi. Ils vont faire quoi ? J'invite tout le monde à dire non, cela devient ridicule si on ne peut plus couper sa haie qui fait un mètre de haut, on fait comment ? J'invite donc tout le monde à dire non et l'Etat devra faire autre chose. Il ne faut pas se laisser faire au bout d'un moment, je pense que ceci est du ridicule complet. Merci.

Fin ce citation

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein

Citation

Effectivement, ce règlement nous éloigne du bon sens paysan. C'est vrai qu'une haie d'un mètre avec un diamètre de 13 cm, c'est assez rare mais cela peut arriver. On est en milieu rural ici et je pense que jusqu'à maintenant, avec le garde-forestier, cela a bien fonctionné. Bien sûr, il peut y avoir des excès mais je trouve ce règlement et cette loi complètement ridicules, donc personnellement, je voterai « non ».

Fin ce citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Par rapport à la question du Conseiller Buchs, il est évident que, cette loi venant du Canton, elle peut répondre à certaines demandes ou bien pas. Il est clair qu'à un moment donné, si nous ne voulons pas l'appliquer, on ne l'applique pas, mais on reviendra une nouvelle fois avec une autre mouture jusqu'à ce qu'elle passe de force ou d'une autre manière puisque, de toutes façons, on doit bien appliquer quelque chose en fait. Les lois sont des fois pas des plus logiques mais ce n'est pas la première qu'on va accepter et qui ne nous corresponde pas entièrement, je crois.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 25-11. Celles-ci sont refusées par 25 non, 17 oui, et 7 abstentions par vote électronique.

8. Rapport de la Commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-12 Travaux de réfection du sentier des gorges de Covatannaz

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Stéphane Flückiger**

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 25-12 s'est réunie le mardi 16 septembre 2025 dans la salle de la Municipalité. Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Béatrice Béguin, Dominique Schmid, Patrice Bez, Olivier Troyon, Tristan Merminod, Sébastien Pavid et du rapporteur soussigné. La Municipalité était représentée par Lionel-Numa Pesenti, Municipal, Grégoire Wyss, chef de service et Benoit Margot, garde forestier. La Municipalité nous fait part de la genèse de ce

préavis, si les terrains et forêts sont la propriété de l'état de Vaud et d'un privé, l'entretien du chemin incombe à la commune sur laquelle il chemine. L'entretien usuel est pris en charge par le budget courant. Le projet prévoit des travaux sur trois ouvrages. Premier ouvrage : en 2021 un gros orage a induit des laves torrentielles qui ont grignoté les bords de la rivière. Le talus s'est affaissé. Les services de l'état n'ont pas autorisé d'intervention sur le lit de la rivière pour stabiliser et reconstruire le talus. Bien que la rivière soit retournée dans son lit, le talus s'érode toujours, la largeur du sentier est fortement réduite. La solution pour rendre sa largeur au sentier est de construire une estacade, de fixer dans la roche des pieux, de construire une passerelle. Les matériaux choisis, acier inox, chêne ont été retenus. Le second ouvrage : de nombreux blocs rocheux déboulent fréquemment dans la ravine, ceux-ci endommagent le petit pont, le sentier, la barrière de protection. Un contrôle du mur en moellon qui soutient le petit pont a montré que son état nécessite d'être refait. La solution retenue est de s'éloigner de la ravine en construisant une nouvelle passerelle. La passerelle sera fabriquée en atelier, sur place des travaux prépareront le terrain à la pose par hélicoptère de la passerelle. Le choix des matériaux est conditionné par le poids et la durée de vie attendue. Le sentier actuel restera en l'état. La nouvelle passerelle offrira une vue saisissante sur les gorges. Le dernier ouvrage, la passerelle de la boîte aux lettres, a bien vécu, il présente une usure avancée. Il sera refait à l'identique. Les travaux portés par le service forestier dureront environ 2 mois. La fermeture totale du sentier sera sans doute plus courte, la passerelle de la boîte aux lettres pouvant être refaite en déviant le sentier par le chemin forestier partant de Vuiteboeuf. La durée de vie des ouvrages est estimée à 50 ans. Ce chiffre doit être pris avec relativité puisqu'il est tributaire de l'environnement particulier des gorges et de l'entretien régulier des ouvrages. La Commission reconnaît que c'est un beau projet qui est nécessaire pour garantir la sécurité d'une attraction naturelle. La réalisation du projet Boulatanaz soutenu par la Municipalité et le Conseil communal est prévue à la même époque. La Commission s'est posé la question du choix des matériaux différents entre les trois ouvrages. Pourquoi ne pas avoir choisi du bois pour tous les ouvrages ? Les raisons sont multiples, le poids pour la passerelle en est une. Le prix a aussi été un facteur important ainsi que les conditions particulières de réalisation. La question de la responsabilité en cas d'accident, glissades ou autres, s'est posée. Si l'infrastructure est construite dans les normes, entretenue correctement, la Commune ne sera pas tenue responsable. La Commission a relevé l'état de la place de pique-nique qui nécessiterait une remise en état. La responsabilité de ce site revient à l'Etat de Vaud propriétaire du terrain. La Commission demande que les services de l'Etat de Vaud soient contactés pour voir si des travaux pourrait être entrepris. Pour la Commission, la mise en valeur de ce site d'une grande beauté doit être améliorée, le balisage doit être modifié, les visiteurs doivent être conduits de la gare à l'entrée des gorges sans possibilité de s'égarer. La Commune a entrepris bien des projets quatre saisons, ce préavis en fait partie. La question du financement a préoccupé la Commission, aucune subvention n'est possible. Les demandes ont été faites sans qu'il soit possible d'en obtenir. La Commune devra donc assumer l'entier de la facture. La facture est importante, les travaux sont nécessaires. La Commission soutient à l'unanimité le préavis.

CONCLUSION La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir : Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** :

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du sentier des gorges de Covatannaz
- **D'accorder** le crédit nécessaire total de Chf TTC 400'000.-. Le compte d'investissement 82009.5030 est ouvert,
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** clôture la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 25-12. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 46 oui, 1 non et 2 abstentions par vote électronique.

9. Rapport de la Commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-13 Réorganisation sectorielle de l'administration de Sainte-Croix, de l'accueil de jour des enfants et des écoles

Madame la Présidente se récuse et se fait remplacer par le 1er Vice-Président Monsieur Eric Vuissoz, pour le préavis n° 25-13 en raison de sa qualité de vérificatrice des comptes de l'Association des Trolls en tablier bleu.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux, Mesdames, Messieurs de la Presse et du Public

En tant que président du comité de l'association des Trolls en Tablier Bleu, j'ai le devoir de me récuser, je ne prendrai pas part à la discussion et ne voterai pas le préavis. Merci de votre attention.

Fin de citation

Le rapport de la Commission est lu par **Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein**

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Commission chargée d'étudier le préavis no 25-13 s'est réunie le lundi 15 septembre 2025 à 20h00 à la salle de Municipalité. Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Christelle Bietry, Dominique Hafner, Eric Jutzet-Bassi, Thierry Luthringer, Edouard Nekaka, Noémie Augsburger, Isabelle Bandi en remplacement de Natacha Renevey et du rapporteur soussigné remplaçant Maria Caramia. Mathieu Büchli était excusé. La Municipalité était représentée par Monsieur Sylvain Fasola, Municipal, Madame Rachel Gueissaz, Municipale, Madame Virginie Marquez, Boursière communale et Monsieur Stéphane Champod, Greffe municipal. La Commission tient à remercier ces personnes pour leurs précieux compléments d'information dans le cadre d'un dossier complexe. La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants), organisme cantonal chargé de reconnaître les réseaux d'accueil de jour des enfants, émet des réserves à l'égard de ceux de Ste-Croix et de Baulmes en relevant certaines carences. Notre futur réseau ne pourra pas englober le seuil critique de 10'000 habitants requis par la FAJE, mais nous devons cependant présenter un plan de développement de l'offre, incluant notamment les vacances scolaires et la professionnalisation de la gestion. Il en va du maintien d'une subvention de CHF 720'000.-. Actuellement l'accueil de jour des enfants du réseau de Ste-Croix, Bullet et Mauborget peut se résumer comme suit. L'Association des Trolls en Tablier bleu regroupe deux structures : Les Trolls fonctionnant comme garderie et Ô Tablier bleu assurant l'accueil parascolaire, alors que l'accueil familial de jour est confié à la Région d'action sociale (ARAS JUNOVA). La Commune de Ste-Croix, en collaboration avec le Comité, assure la gestion financière et une partie de l'administration des structures, mais ceci de façon plus ou moins formelle et juridiquement acceptable. Certaines tâches se rajoutent au cahier des charges du Greffe, de la Boursière et du Municipal responsable, engendrant un surcroit de travail non négligeable. Pour le réseau de Baulmes-Vuiteboeuf, la Commune de Baulmes assure la gestion administrative et financière du réseau. Pour ce qui touche l'école obligatoire, les communes de Ste-Croix, Bullet, Mauborget, Baulmes et Vuiteboeuf ont créé en 2014 une entente scolaire qui gère entre autres les transports, l'entretien des bâtiments et les camps de vacances. Cette entente n'intervient pas dans la gestion des structures d'accueil de la petite enfance. Face à cette situation peu satisfaisante, comment poursuivre ces missions d'accueil ? Un mandat a été confié à une experte externe, secondée par un comité de pilotage, et deux variantes de gouvernance ont été proposées. La variante retenue consiste à remplacer l'actuelle entente communale par des contrats de prestation incluant la gestion de l'accueil de jour. La Commune de Ste-Croix serait mandatée pour ces prestations, ce qui impliquerait la création d'un nouveau service en charge des questions scolaires, d'accueil de jour et de la jeunesse, service qui aurait pour nom « Service de la jeunesse et de la cohésion sociale ». Après dissolution de l'Association Les Trolls en Tablier bleu, l'ensemble du personnel d'exploitation serait transféré dans l'administration communale, tout comme le personnel de Baulmes. Ce nouveau service, intégré à la gestion communale, compterait 40 EPT (Equivalent Plein Temps), plus un(e) nouveau(elle) chef(fe) de service ainsi qu'un(e) adjoint(e), soit l'équivalent de 1.9 EPT. Face à l'augmentation du nombre de contrats de travail à gérer dans l'Administration communale à l'avenir (120), plus 15 apprentis, le

renforcement du service du Greffe avec une personne de plus devient indispensable. Financièrement, l'accueil de jour coûte aujourd'hui CHF 3'515'000.- pour les deux réseaux. A l'avenir, un surcoût doit être prévu lors du transfert du personnel de l'Association Les Tablier bleu dans l'administration communale, surcoût estimé à CHF 125'000.-. La Commission a rendu la commune attentive au fait que ces transferts de deuxième pilier peuvent coûter plus cher que prévu. Le coût du nouveau service, le renforcement de l'administration et l'adaptation des prestations représentent CHF 223'050.- à charge de la Commune après les facturations usuelles aux structures d'accueil. Notons encore que le déficit annuel des structures d'accueil de jour actuelles s'élève à CHF 600'000.- et que ce montant à charge de la Commune continuera à être inscrit dans les futurs budgets. Le nouveau dispositif proposé dans le préavis sera mis en place dès la rentrée scolaire d'août 2026, mais il faudra attendre jusqu'au 1er janvier 2028 pour que tous les changements prévus dans l'Administration communale soient effectifs. La Commission a relevé la complexité et la lourdeur du préavis, notamment les tableaux à la page 11 et 12 qui rendent la compréhension des impacts financiers difficiles à saisir. Toutefois, au vu de l'évolution du contexte socio-économique, il apparaît indispensable de professionnaliser l'accueil de jour des enfants et de doter l'Administration communale de ressources supplémentaires pour la gestion du personnel supplémentaire. C'est à l'unanimité que la Commission a accepté les conclusions du préavis.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** :

- **d'autoriser** la Municipalité à fusionner la gestion scolaire et l'accueil de jour, en regroupant les communes de Sainte-Croix, Bullet, Mauborget, Baulmes et Vuiteboeuf ;
- **de reprendre** le personnel des structures d'accueil « des Trolls » ainsi que de la structure « des Géants » au sein de l'administration communale ;
- **de créer** un service communal de la Jeunesse, des écoles et de la cohésion sociale ;
- **d'inscrire** dès le budget 2026, les charges inhérentes à l'engagement du personnel nécessaire, soit un chef de service, un poste lié au Greffe et la reprise du personnel des structures d'accueil « des Trolls » et « des Géants » ;

Fin de citation

Monsieur le 1^{er} Vice-Président ouvre la discussion,

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet-Bassi

Citation

Monsieur le Vice-Président, Mesdames les Municipales, Messieurs et Municipaux, chers collègues, Je voulais juste noter que la Commission s'est réunie le lundi 15 septembre et juste après le Conseil d'Etat annonçait des coupes massives dans son budget 2026, certes elles n'ont pas encore été acceptées par le Grand Conseil mais les chiffres annoncés sont impressionnantes : pour l'accueil de jour, on parle de plus de 10 millions de francs supprimés.

C'est pourquoi je souhaite poser les deux questions à la Municipalité :

Est-ce qu'elle a déjà pu discuter avec la FAJE sur ces coupes et quelles seront les répercussions sur les prochaines subventions accordées à notre Commune. Est-ce que nous avons déjà des réponses à cela ?

Si les subventions sont diminuées, pouvons-nous avoir la garantie que notre Commune les compensera sans devoir forcément répercuter l'entier sur les bénéficiaires de l'accueil ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Merci Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nous avons reçu une information de la FAJE par le biais d'un e-mail qui nous dit que pour le budget et les allocations

2026, elles seront versées dans leur intégralité puisqu'ils ont quand même une petite marge au niveau de la Fondation d'Accueil de Jour des enfants et ils vont pouvoir tenir le choc de cette annonce de coupe budgétaire. En revanche, pour 2027, ils n'ont pas encore pu calculer l'impact que cela pourrait avoir sur la distribution aux différents réseaux. A ce jour, nous n'avons donc pas encore l'information de l'impact réel pour 2027 mais pour 2026, ce sera ce que nous avons l'habitude de connaître. Pour la suite, s'il devait y avoir une répercussion ou une diminution de l'octroi de cette subvention par la FAJE au niveau de notre réseau, je ne peux pas vous garantir que la Commune prendra l'ensemble à sa charge, ce sera sans doute de nouveau une discussion avec la politique tarifaire que nous devrons réviser aussi en fonction de ce qui va se mettre en place. A titre indicatif, pour ceux qui l'ignoreraient, pour le réseau de Sainte-Croix, c'est à peu près 40% la Commune, 40% les parents et 20% de subvention du Canton mais il pourrait y avoir des légers mouvements sur ces couvertures.

Fin de citation

Madame la Conseillère Zoé Vuilleumier

Citation

Monsieur le Vice-Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Le groupe Socialiste-Les Vert.e.s souhaite tout d'abord remercier la Municipalité pour ce projet ambitieux et structurant. Nous relevons l'importance de ce projet, qui est un élément non négligeable de l'attractivité de notre commune auprès des familles. L'accueil de jour représente, en effet, un critère déterminant dans le choix d'une commune de résidence.

Nous tenons à souligner l'importance de maintenir une autonomie communale dans la gestion de cette structure. Elle doit pouvoir répondre aux besoins de notre population – c'est là tout le sens d'un véritable service public de proximité.

Comme cela est rappelé dans le préavis et le rapport, cette réorganisation permettra également de répondre aux exigences cantonales, condition nécessaire pour continuer à bénéficier des subventions de la FAJE.

Notre groupe tient également à remercier chaleureusement le comité bénévole et le président de l'Association pour leur engagement et le travail considérable accompli ces dernières années.

Enfin, nous saluons la création d'un véritable service « Jeunesse et cohésion sociale ». En effet, jusqu'à présent, notre Commune disposait de services dédiés à la construction, aux travaux ou encore aux finances, mais aucun spécifiquement consacré aux écoles, à la jeunesse et au lien social. Ce projet vient combler ce manque de manière cohérente et nécessaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste-Les Vert.e.s soutiendra pleinement ce préavis et vous encourage, chères collègues, à en faire de même. Je vous remercie.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le 1^{er} Vice-Président** donne lecture des conclusions du préavis 25-13. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 39 oui, 1 non et 8 abstentions par vote électronique.

10. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Monsieur le Syndic, chers collègues, Monsieur le Syndic, vous avez eu une réunion avec la SIC pour le dynamisme de la rue Centrale où se trouvait le Denner. J'aimerais juste savoir où cela en est, ce que vous avez discuté, comment redynamiser, ce que vous avez prévu ?

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Nous avons eu la première séance des groupes de travail ce jeudi où deux groupes ont été formés. L'un sur la mobilité, portant sur les aménagements possibles pour dynamiser le Centre-ville et l'autre portant sur les animations possibles et ce qui pourrait être apporté afin de redynamiser les commerces du Centre-ville. Ces deux groupes de

travail commencent à travailler. Ils sont composés des commerces du Centre-Ville : rue Centrale, rue Neuve, La Charmille, rue de la Gare ainsi que les personnes qui participent aux marchés du samedi matin. Nous vous tiendrons informés des premiers résultats et des premières avancées de ces groupes de travail.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Patrice Bez annonce que le « Petit » n'a pas eu peur du « Grand » et que la Motion a été acceptée à Bullet.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chers collègues, Je voulais juste vous demander, concernant la rue qui descend de l'église sur la rue Centrale, cela devient très dangereux question visibilité, nous sommes forcés à avancer la voiture de manière dangereuse, est-ce qu'il y aurait la possibilité de mettre un miroir ou quelque chose ainsi ? J'ai presque failli avoir la voiture coupée en deux récemment.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud répond que la Municipalité prend note de la demande du Conseiller communal Mollet et reviendra vers lui avec une réponse au prochain Conseil communal.

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Rassurez-vous, je serai bref, merci Madame la Présidente.

Je voulais simplement remercier votre Conseil d'avoir soutenu le Préavis 25-13 et remercier également mes collègues qui m'ont soutenu dans la réalisation de ce préavis. Je pense qu'il s'agit d'un préavis important pour la suite, qui va donner une certaine autonomie et une position affirmée de nos communes, les deux Syndics de Mauborget et de Baulmes étant dans le public. Je pense qu'en rapport à d'autres thématiques que nous avons abordées, nous pourrons garder la maîtrise sur l'accueil de jour dans notre Commune, je vous en remercie sincèrement.

Madame la Conseillère Vuilleumier l'a fait mais je tenais également à remercier le président de l'association, le travail n'est pas encore fini, vous avez accepté le principe de cette restructuration mais nous aurons encore pas mal de travail avec le Comité pour finaliser cela, donc je trouvais important de le souligner et de remercier le travail de Steve Benoit à ce niveau-là.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

La discussion n'étant plus demandée, je clos la discussion.

À l'issue de cette séance, j'invite les rapporteurs à se présenter auprès de notre secrétaire pour signer leur rapport. Merci à toutes et à tous pour votre présence, votre attention, et votre engagement au service de notre Commune.

Fin de citation

La séance est levée à 21h18.

La présidente

Cindy Joliat Paillard



La secrétaire

Mary-Claire André Mollet